



Projet éolien de l'Etoile

**Atelier de co-construction n°1**

11 février 2021

Velocita Energies et Billas Avenir Energie

## Sommaire

<b>1. Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Objectifs de la réunion de restitution .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Les participants à l'événement .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Le déroulé de la réunion.....</b>	<b>5</b>
<b>5. Synthèse des échanges .....</b>	<b>6</b>
5.1   Nos échanges autour du projet éolien de l'Etoile.....	6
5.2   Votre travail autour de l'identification des contraintes du territoire et les opportunités à saisir pour les communes .....	14
5.3   Nos échanges autour des outils de communication .....	21
<b>6. Les prochaines étapes de la concertation .....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>24</b>
Panneau d'accueil .....	24
Quelles sont vos questions autour du projet ? .....	25
Quelles sont vos propositions ? .....	26
Quelles sont vos idées pour les outils de communication ? .....	28

## 1. Introduction

De septembre à novembre 2020, l'équipe Concertation de Mazars, mandatée par les sociétés Velocita Energies et Billas Avenir Energie (BAE), a réalisé une étude des perceptions dans le cadre du développement du projet éolien de l'Etoile, sur les communes de La Genevroye, Marbéville, Mirbel, Soncourt-sur-Marne et Vignory. Cette étude a révélé un besoin d'information autour du projet, une volonté d'échanger avec les développeurs pour comprendre et appréhender le développement de celui-ci mais également le souhait d'être intégré aux réflexions autour du projet via une démarche de concertation. C'est dans ce cadre qu'un premier atelier de co-construction a été organisé le jeudi 11 février 2021 à la salle communale de Vignory.

En raison des conditions sanitaires et des décisions gouvernementales pour lutter contre l'épidémie de coronavirus, l'atelier de co-construction s'est déroulé en 2 sessions afin de limiter le nombre de personnes dans la salle tout en permettant à un maximum d'habitants de participer à ce premier événement autour du projet éolien de l'Etoile.

Au total 23 habitants se sont mobilisés pour participer à cet atelier de co-construction.

## 2. Objectifs de l'atelier de co-construction n°1

Les objectifs de ce premier atelier de co-construction étaient de :

- ➔ Présenter les premiers éléments du projet et répondre à vos questions ;
- ➔ Identifier les contraintes du territoire et les opportunités à saisir pour les communes ;
- ➔ Co-construire les outils de communication.

## 3. Les participants à l'événement

Ce premier atelier de co-construction a rassemblé 23 personnes.

**Etaient présents les participants suivants :**

- Michel COURAGEOT, maire de Marbéville
- Agathe GELER, responsable ONF du territoire
- Jean-Marie GRAILLOT, conseiller municipal à Marbéville
- André GRATAROLI, habitant de Soncourt-sur-Marne
- Monique GRATAROLI, habitante de Soncourt-sur-Marne
- Pascal JEUNEUX, gérant de la scierie Jeuneux située à Marbéville
- Didier JOLLY, maire de Soncourt-sur-Marne

- Monsieur KLIKEBERG, habitant de La Genevroye
- Francis MAJORKIEWIEZ, habitant de Vignory
- André OTTI, habitant de La Genevroye
- Monsieur PELLOUARD, habitant de La Genevroye
- Madame PELLOUARD, habitante de La Genevroye
- Laurent PELLOUARD, maire de La Genevroye
- Nathalie PELLOUARD, conseillère municipale de La Genevroye
- Matthieu PERREZ, référent de l'ONF sur les projets éoliens dans le département de la Haute-Marne
- Patrice POE, habitant de Marbéville
- Jacky RUBINI, habitant de Soncourt-sur-Marne
- Patrick SCHLATTER, conseiller municipal de La Genevroye
- Christian SCHMIDT, conseiller municipal de Soncourt-sur-Marne
- M. THIEBLEMONT, habitant de Marbéville
- Yves THIEBLEMONT, adjoint à Marbéville
- Hervé WLODARCZYCK, habitant de Soncourt-sur-Marne

## **L'équipe concertation de Mazars :**

- Ophélie JOVELIN, consultante
- Charline VIALLE, cheffe de projets

## **Les co-développeurs du projet :**

- Patrick BILLAS, directeur de Billas Avenir Energie
- Maria CANDAMIL, cheffe de projet Velocita Energies
- Lucas CLER, chef de projets Billas Avenir Energie

## 4. Le déroulé de la réunion

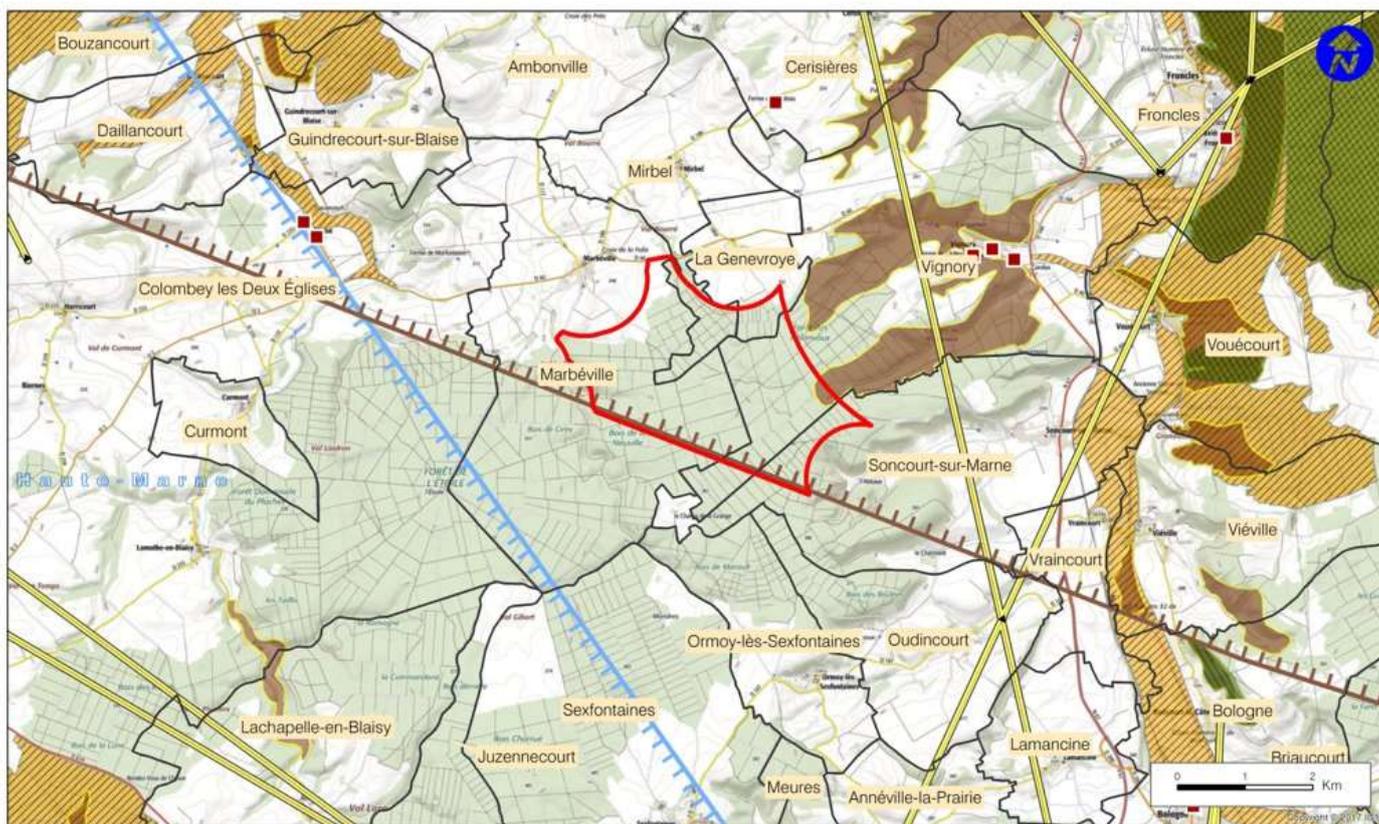


*Vous trouverez ci-après le compte-rendu de l'atelier de co-construction n°1. La synthèse des échanges est structurée par thématique et les remarques, questions et propositions émises par les participants sont retranscrites. Vous retrouverez ce document ainsi que le support de présentation sur la plateforme participative dédiée au projet : [www.projeteolien-de-letoile.fr](http://www.projeteolien-de-letoile.fr)*

## 5. Synthèse des échanges

### 5.1 | Nos échanges autour du projet éolien de l'Etoile

Dans un premier temps, Maria CANDAMIL de Velocita Energies et Patrick Billas de Billas Avenir Energie ont présenté les contraintes du territoire qui ont permis d'identifier la zone d'étude potentielle suivante.



**Légende**

- ZEP
- Limite communale
- RTBA
- SETBA
- Site classé ou inscrit
- Faisceau hertzien
- Natura 2000
- Znieff type 1
- Znieff type 2

Réalisation: Velocita Energies  
Date: 28/05/2020  
Projection: RGF93 1/50 000 ème  
Source: VE GIS, Scan 25 IGN

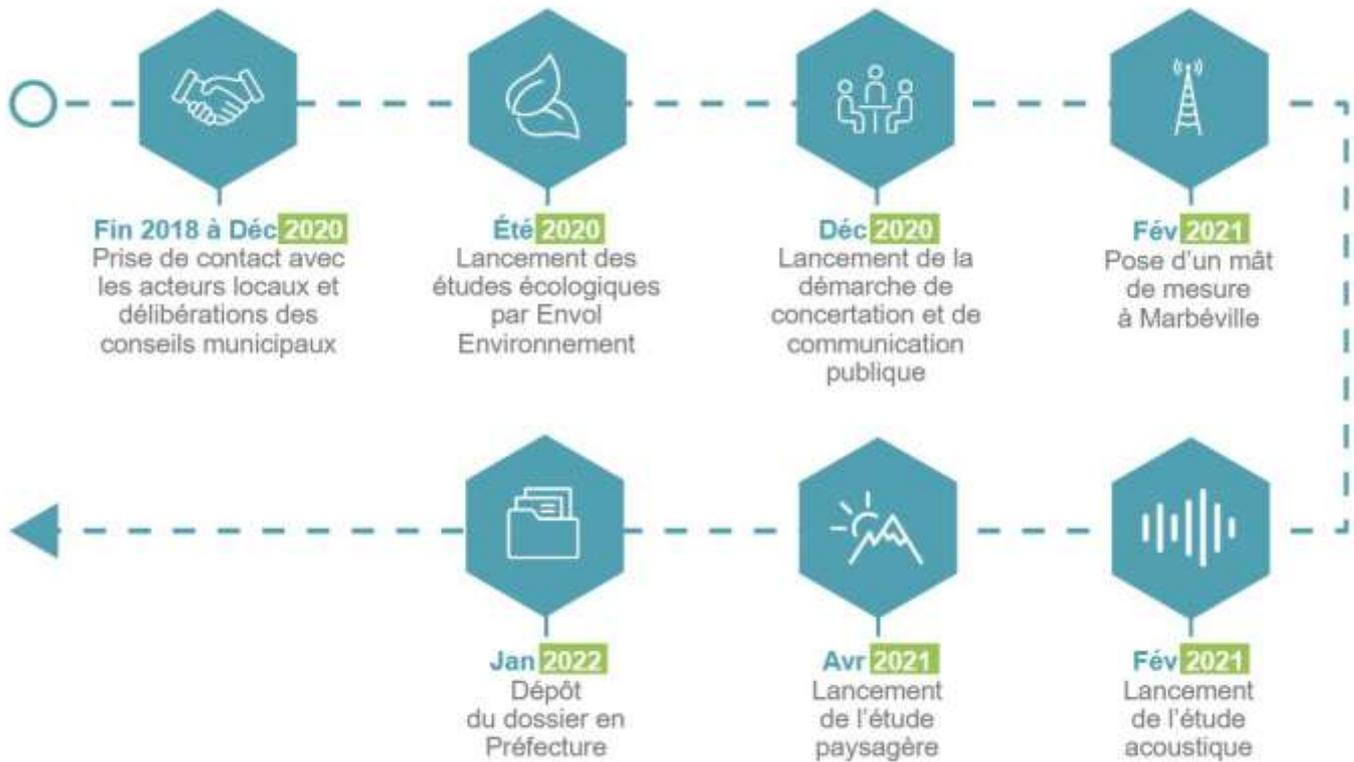


#### *Zone d'étude du projet éolien de l'Etoile*

Ils ont ensuite présenté les caractéristiques du projet, son calendrier et les spécificités d'un projet éolien en forêt.

Les développeurs ont identifié un potentiel éolien entre 6 et 10 éoliennes, celles-ci feront 150 mètres en bout de pale, conformément à la hauteur maximale imposée par l'armée. Les habitations les plus proches seront à 800 mètres de la première éolienne (défini en concertation avec les élus). La réglementation impose quant à elle une distance de 500 mètres minimum aux premières habitations.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier prévisionnel du projet.



*Calendrier prévisionnel du développement du projet éolien de l'Etoile*

Suite à la présentation de ces premiers éléments, les participants ont posé les questions suivantes :

- **Sur le projet éolien de l'Etoile**

*Question : « Est-ce bien un projet ? Où en êtes-vous ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : Il s'agit bien pour le moment d'un projet. Après les délibérations des conseils municipaux, nous avons lancé la démarche de concertation ainsi que les études de faisabilité (environnementale, acoustique, paysagère et des vents). Une fois les résultats des études obtenus, nous réaliseront la trame d'implantation et l'étude d'impacts en fonction. Le projet pourra être déposé en janvier 2022.

*Question : « Quel temps faut-il entre le dépôt et la décision du Préfet ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : Une fois le dossier déposé, les services instructeurs ont ensuite 4 mois pour nous solliciter et nous demander des compléments. En fonction de la demande de compléments nous avons entre 6 mois et 1an, parfois plus selon leur nature,

pour y répondre. Une fois les compléments déposés, l'instruction du dossier se poursuit avec notamment la phase d'enquête publique. En moyenne, l'instruction de projets éoliens dure entre 12 et 18 mois. Si tout se passe bien, le parc pourrait être construit en 2024.

*Question : « Quels conseils municipaux ont délibéré ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : Toutes les communes ont délibéré favorablement pour la réalisation des études à l'exception de Mirbel. Néanmoins, la Commission Syndicale de La Genevroye–Mirbel, propriétaire et gestionnaire de la forêt sur la commune de Mirbel concernée par le projet éolien, a voté favorablement.

*Question : « Les délibérations sont-elles celles des nouveaux conseils ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : C'est le cas pour les communes de La Genevroye, Mirbel et Soncourt-sur-Marne. En revanche, les conseils municipaux de Marbéville et de Vignory n'ont pas redélibéré pour le moment.

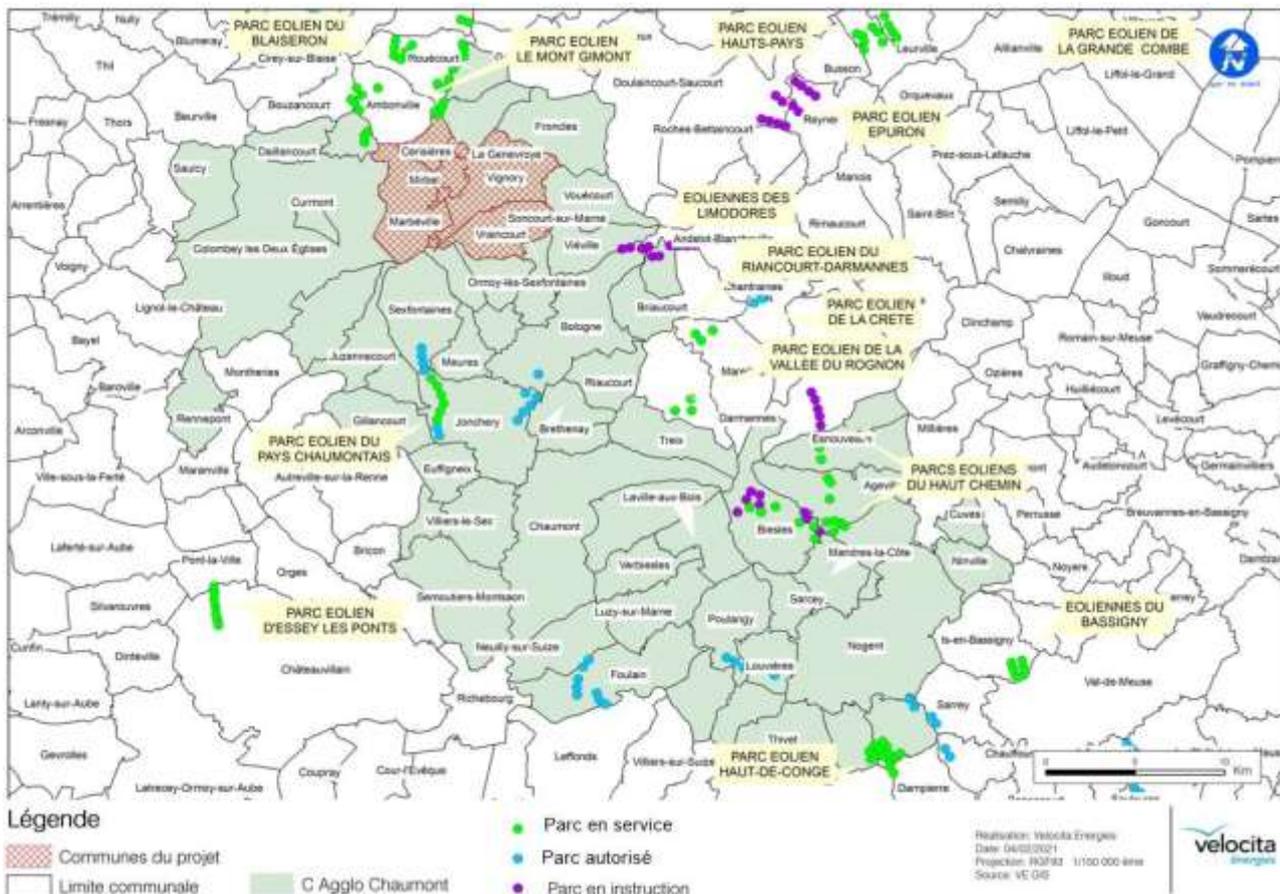
*Question : « Qu'est-ce que la RTBA ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : La RTBA signifie Réseau Très Basse Altitude. C'est une contrainte de l'armée nous imposant une hauteur maximale en bout de pale de 150 mètres.

- **Sur le développement d'un projet éolien en forêt**

*Question : « Pourquoi limiter la zone aux parties forestières ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : La partie Nord du territoire, sur des terres agricoles, est en prospection par d'autres développeurs. En outre, le développement d'un projet éolien en forêt communale permet de garantir une distance supérieure à 500 mètres aux habitations, de réduire l'impact visuel depuis les bourgs mais également d'augmenter les retombées pour les communes grâce aux versements d'un loyer annuel pour la location des terrains.



Carte du territoire montrant les projets construits, autorisés et en cours d'instruction

**Question : « Pourquoi ne développez-vous pas de parcs en forêt domaniale ? »**

**Réponse de Velocita Energies et BAE :** L'implantation d'éoliennes en forêt communale permet de maximiser les retombées pour les communes car celles-ci touchent un loyer en plus des retombées fiscales. En outre, le développement de projets éoliens en forêt domaniale est soumis à appel d'offres car ce sont des zones plus protégées en raison de la richesse de la biodiversité présente. Ces espaces sont donc plus contraignants et plus complexes à développer.

**Question : « L'éolien en forêt n'est-il pas interdit ? »**

**Réponse de Velocita Energies et BAE :** Le développement de projets éoliens en forêt n'est pas interdit par la loi, en revanche, lorsque les projets sont développés sur des parcelles agricoles, la DREAL préconise de s'éloigner des lisières de forêt qui ont des enjeux environnementaux forts.

**Remarque de l'ONF post atelier :** La DREAL préconise dans tous les cas un éloignement aux éléments boisés de 200 m bout de pale, et pas uniquement un éloignement des lisières de forêt pour les projets en parcelles agricoles.

*Question : « La séquence ERC (Eviter – Réduire – Compenser) est-elle également mise en place pour le choix des parcelles ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : Les études et les échanges avec l'ONF nous permettront d'identifier les zones sensibles selon les essences présentes sur le territoire et donc les secteurs à éviter pour implanter les éoliennes. En outre, pour compenser les impacts, toutes les surfaces défrichées seront replantées sur le territoire.

*Question : « Où seront replantés les arbres coupés ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : Les arbres replantés le seront le plus localement possible puisque nous devons rester en Haute-Marne. Nous pourrions travailler avec vous sur cet aspect lors d'un atelier de co-construction.

*Remarque : « Aujourd'hui personne ne sait ce qu'il faut planter en Haute-Marne. Je ne vois pas où vous pouvez replanter dans le département, il n'y a pas de place. »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : Nous pouvons travailler sur ce point lors d'un prochain atelier de concertation.

*Question : « Quelle est la garde au sol nécessaire pour développer le projet ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : La garde au sol désigne la distance entre le sol et la pale dans sa position la plus basse. Pour ce qui est d'un projet éolien en forêt la garde au sol se calcule selon la hauteur des arbres, elle doit être entre 15 et 20 mètres au-dessus de la forêt.

Remarque de l'ONF post atelier : La hauteur en bout de pale doit être 15 à 20 m au-dessus de la hauteur potentielle de la forêt, afin qu'en cas d'implantation sur des jeunes parcelles pouvant encore gagner en hauteur, ce ne soit pas la hauteur au moment des études qui soit prise en compte, mais bien la hauteur potentielle de ce peuplement, afin que sa croissance ne soit pas entravée par des nécessités de survol de pales.

*Remarque : « Il faut privilégier l'implantation des éoliennes et du mât de mesure à proximité des chemins existants pour limiter le défrichement. »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : Effectivement, le mât de mesure sera implanté à proximité d'un chemin existant lorsque la météo nous permettra de le faire.

Remarque : « Il faut privilégier une implantation en triangle comme celle du parc visité par les élus en Côte d'Or. »



Ce type d'implantation

- **Sur les potentiels impacts et les études réalisés**

*Question : « Quels sont les impacts sur les animaux ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : Les chauves-souris et les oiseaux sont les animaux les plus sensibles à l'implantation d'un parc éolien. Les impacts potentiels sont pris en compte dans les études environnementales réalisées préalablement au développement d'un parc éolien. Les études incluent un travail bibliographique poussé puis des sorties de terrains pendant l'ensemble du cycle écologique (un an) : hivernage, nidification, migrations, etc. Ces études ont pour vocation de dresser un inventaire de l'ensemble des espèces présentes sur un site à l'étude et de réfléchir aux mesures à déployer pour les préserver si besoin.

Concernant la chasse, le gibier pourrait diminuer de manière temporaire pendant la période de construction, mais les retours d'expérience nous montrent que celui-ci revient. Nous travaillerons avec les chasseurs afin de réduire le plus possible les impacts lors de la construction.

*Remarque d'un participant : « J'ai une éolienne sur mes terres et les animaux se reposent aux pieds de celles-ci, le gibier revient donc et ne craint pas les éoliennes ! »*

*Question : « Avez-vous une étude sur l'électricité statique du battement des pâles et l'impact sur les orages ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : Nos différents retours d'expérience ne nous montrent pas que les parcs éoliens aient un impact sur la météo. L'intensification des phénomènes

météorologiques est notamment dû au réchauffement climatique et aux activités humaines en général.

*Question : « Comment se déroule l'étude acoustique ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : L'étude acoustique va permettre de vérifier que le futur parc éolien respecte la réglementation en vigueur et n'occasionne pas de gêne pour les riverains. Pour cela, un bureau d'études spécialisé en acoustique pose des sonomètres dans les jardins à proximité de la zone d'étude, afin de caractériser le bruit ambiant actuel (sans les éoliennes). Une fois que le choix de l'implantation des éoliennes est défini, le bureau d'études va simuler le niveau sonore du futur parc éolien avec différents types d'éoliennes.

Lorsque le gabarit et le type d'éolienne est arrêté, un plan de bridage peut être mise en place, si le niveau sonore ne respecte pas la réglementation (arrêt ou diminution de la vitesse de rotation du rotor des éoliennes sous certaines conditions de vitesse et d'orientation de vent).

Une fois le parc construit, une nouvelle étude acoustique est réalisée et des sonomètres sont installés sur les mêmes parcelles que pendant l'étude acoustique initiale afin de comparer les simulations à la réalité et permettre ainsi, de mettre en place de nouvelles mesures de bridage si cela s'avère nécessaire.

Afin de réduire les nuisances sonores, les fabricants apportent des améliorations technologiques à leur éoliennes : design optimisé des pales, matériaux composites et machines utilisant des engrenages de précision silencieux et coussinets amortisseurs. Les éoliennes récentes sont aussi équipées d'un système de serration, (des sortes de peignes fixés sur les bords de fuite des pales) pour réduire le son qu'elles émettent lors de leur pénétration dans l'air.

Si durant l'exploitation du parc éolien les habitants rencontrent une gêne, ils pourront le signaler à la mairie ou directement auprès de l'exploitant du parc éolien et une nouvelle étude pourra être réalisée, pour vérifier la conformité acoustique du projet et adopter si besoin de nouvelles mesures.

De plus, si le bruit ambiant à l'endroit où se trouvent les habitations est supérieur à 35 dB, la réglementation impose aux parcs éoliens de ne pas dépasser un niveau de bruit supérieur à 5 dB le jour et 3 dB la nuit par rapport au bruit existant auparavant.

- **Sur la durée de vie du parc éolien**

*Question : « Qui procède au démantèlement ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : En France, le démantèlement est à la charge de l'exploitant du parc éolien. L'arrêté 22 juin 2020 prévoit que le démantèlement concerne les installations de production d'électricité, les postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de dix mètres autour des éoliennes et des postes de livraison. Les fondations doivent être excavées dans leur totalité en vue d'une remise en état du site.

Le démantèlement n'est en aucun cas à la charge du propriétaire foncier, de l'exploitant agricole ou de la commune. En cas de défaillance de l'exploitant, ce qui n'est pour le moment

jamais arrivé en France, le Préfet dispose de ces provisions mises sous séquestre par le porteur de projet au moment de la construction du parc pour le démanteler. Si le parc change d'exploitant au cours de son fonctionnement, le nouveau propriétaire du parc a la charge du démantèlement.

*Question : « Est-ce que 50 000 euros couvre le coût du démantèlement ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : La loi oblige l'exploitant à provisionner, au moment de la construction d'un parc, une somme de 50 000 € pour les éoliennes d'une puissance inférieure ou égale à 2MW puis de 10 000€ par MW supplémentaire, pour pallier son futur démantèlement. Les premiers démantèlements réalisés en France ont démontré qu'un montant de 50.000€ par éolienne correspond au coût réel du démantèlement car la plupart des éléments de l'éolienne sont recyclés (revendus) et amortis par le rendement du parc.

*Question : « Qui entretient les chemins d'accès ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : Le propriétaire des chemins (la commune ou l'association foncière) est en charge de l'entretien des chemins. Néanmoins, celui-ci signe une convention de chemins avec les développeurs afin que ces derniers accordent une indemnisation qui pourra être utilisée pour cet entretien.

*Question : « La somme sera perçue tous les ans où une seule fois au moment de la construction du parc ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : Cela dépend du type de convention signée, la plupart des communes souhaitent percevoir cette somme tous les ans.

## 5.2| Votre travail autour de l'identification des contraintes du territoire et les opportunités à saisir pour les communes

Après avoir présenté les premiers éléments du projet éolien de l'Etoile, les participants ont travaillé autour d'une carte afin de :

- Positionner les points de prise de vue des photomontages qui seront réalisés dans le cadre de l'étude paysagère ;
- Identifier les contraintes du territoire à prendre en compte lors des études de faisabilité et du développement technique du projet ;
- Réfléchir autour des opportunités pour les communes dans le cadre des retombées locales.

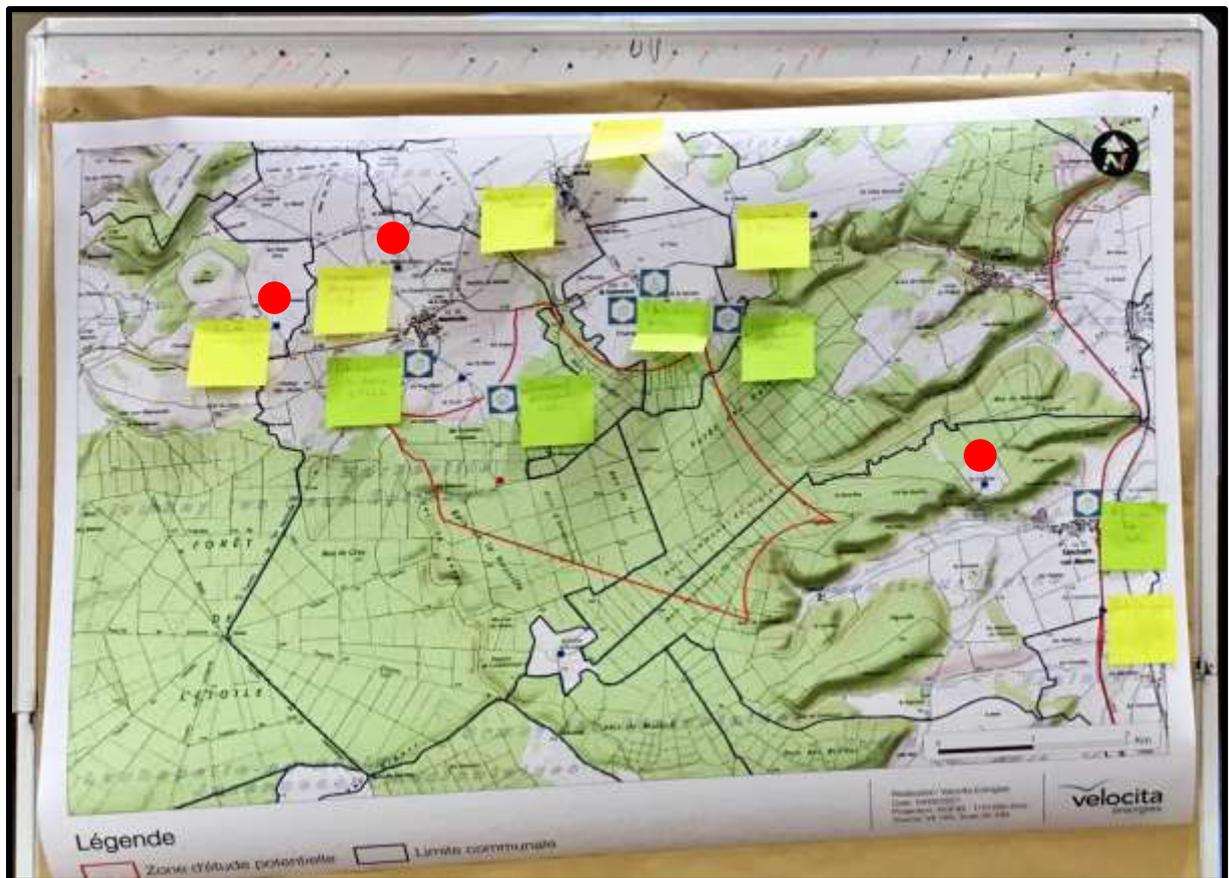
Vous trouverez ci-dessous les productions réalisées avec chaque sous-groupe pendant les 2 sessions.

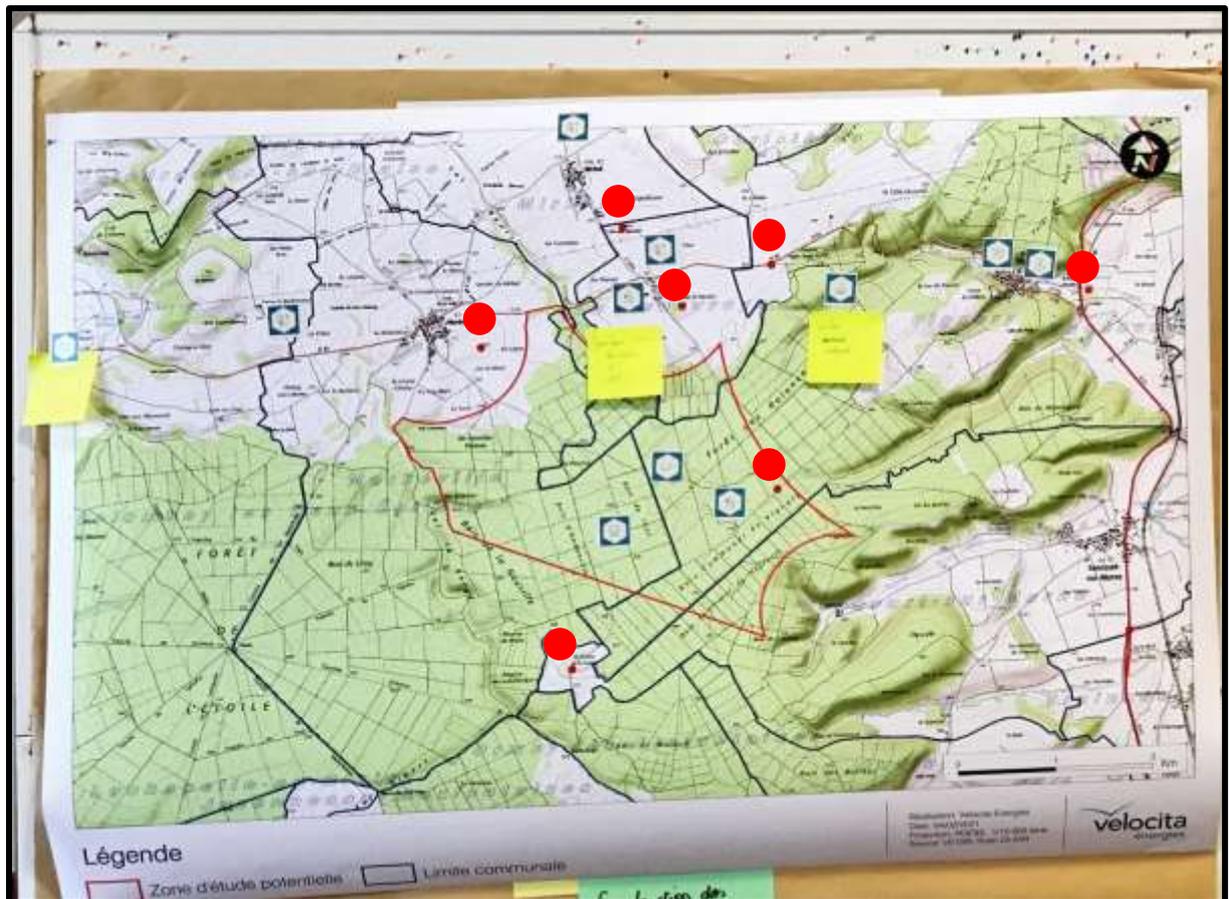
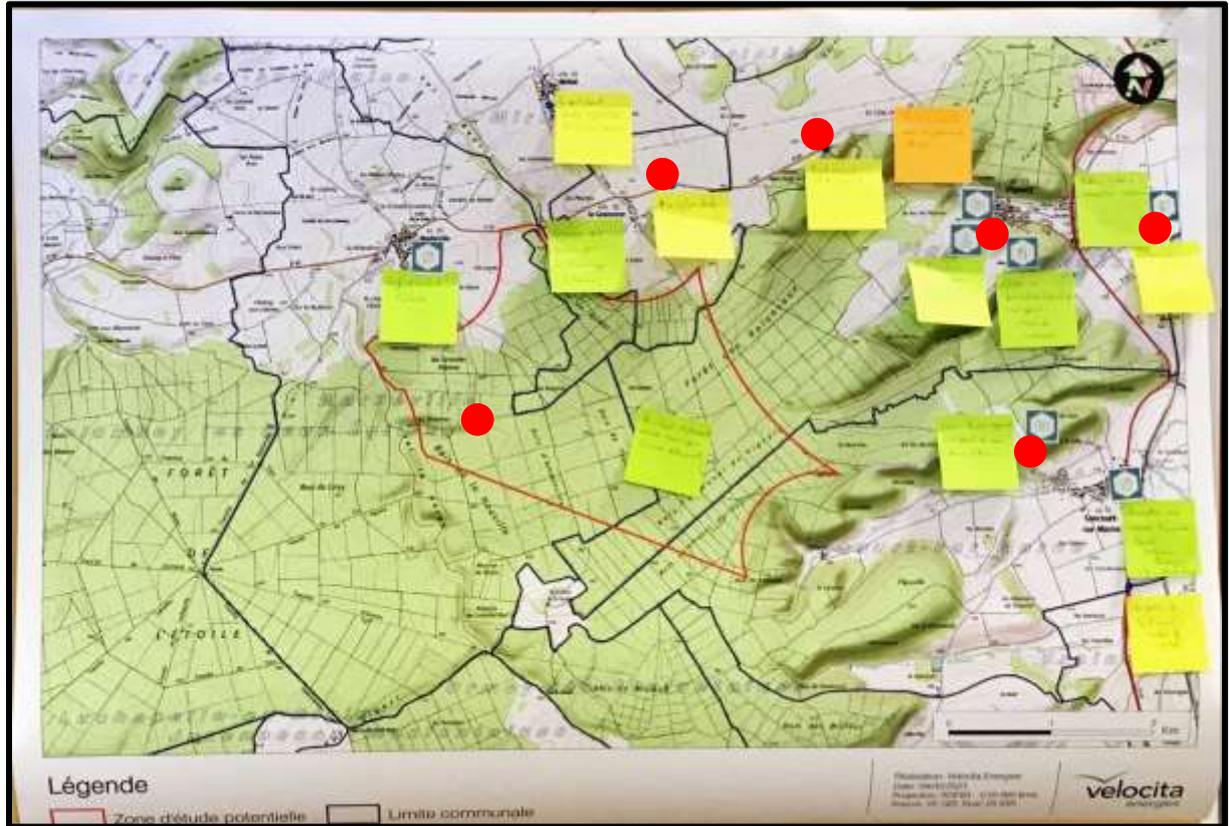
- **Sur l'identification des points de prise de vue des photomontages**

Légende :



Points de prise de vue des photomontages proposés par les participants





Pendant cette séquence, les participants ont posé les questions suivantes sur les photomontages :

*Question : « Quand seront réalisés les photomontages ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : Les sorties terrains auront lieu en mai et en juin. Une fois l'implantation connue, le bureau d'études réalisera les photomontages afin de simuler la vue du parc depuis les points identifiés pendant l'étude.

*Question : « Pouvez-vous réaliser un photomontage du mât de mesure ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : Oui nous pourrions le réaliser une fois celui-ci installé. A noter que celui-ci mesure 100 mètres alors que les éoliennes feront 150 mètres en bout de pale.

*Question : « Pouvez-vous réaliser un photomontage depuis le cœur de la forêt ? »*

Réponse de Velocita Energies et BAE : Oui, néanmoins la visibilité sur le parc sera réduite car celui-ci sera masqué par les arbres.

- **Sur l'identification des contraintes du territoire**

Plusieurs contraintes ont été identifiées par les participants pendant ce moment d'échanges.

Catégorie	Contraintes
Patrimoine	Les éléments patrimoniaux de Vignory : Château, Eglise, etc.
	La croix de Lorraine de Colombey-les-Deux-Eglises.
	La chapelle située sur la D40 à proximité de La Genevroye.
Environnement	Plusieurs espèces sont présentes sur le territoire : des grues, des rapaces, du milan, des autours, etc.
	Des arbres bios sont dispersés sur l'ensemble de la zone d'étude.

- **Sur l'identification des opportunités à saisir pour les communes**

Les participants ont également proposé des projets qui pourraient être mis en place dans le cadre des mesures d'accompagnement.

Il existe différents types de mesures. Les mesures compensatoires et d'accompagnement permettent d'assurer l'équilibre environnemental du projet et l'absence de perte globale de biodiversité.

Les mesures ERC : Lorsqu'un projet est élaboré, il est nécessaire de prendre en compte l'environnement humain, écologique, acoustique et paysager afin qu'il soit le moins impactant possible. Les mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) sont donc des obligations réglementaires en lien avec les impacts du projet. Elles doivent permettre de conserver globalement, et si possible, d'améliorer la qualité environnementale des milieux. Elles comportent 3 étapes consécutives :

- L'évitement des impacts en amont du projet,
- La réduction des impacts durant le projet,
- La compensation des impacts résiduels.

L'ensemble de ces mesures seront mises en place suivant les résultats des études et les recommandations des bureaux d'études.

Les mesures d'accompagnement : Les mesures d'accompagnements sont des mesures que Velocita Energies et BAE pourront mettre en place autour du projet afin d'améliorer son intégration. Ces mesures, qui doivent être en lien avec le projet, sont à la charge des développeurs et dépendront du budget que l'économie globale du projet permettra de dégager. Les mesures d'accompagnement apportent un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans d'amélioration de la biodiversité, de sensibilisation du public à la protection de l'environnement ou d'amélioration du cadre de vie

Vous trouverez ci-dessous les propositions des participants à ce premier atelier. Velocita Energies et BAE feront un retour sur la faisabilité de ces propositions lors du prochain événement de concertation.

	Mesures proposées	Où ?
<b>Biodiversité</b>	Aménager un sentier botanique	Autour du projet
	Renforcer les chemins de randonnées et rajouter un parcours pédagogique sur l'éolien, les essences d'arbres présentes sur le territoire et les espèces identifiées pendant l'étude écologique	Autour des chemins de randonnées existants
<b>Amélioration du cadre de vie</b>	Améliorer l'isolation acoustique des habitations	Vignory et de Soncourt-sur-Marne
	Refaire le toit de la fontaine	Marbéville
	Créer et rénover des aires de jeux	Marbéville et de Soncourt-sur-Marne
	Réaliser des travaux de rénovation de la place du village	Soncourt-sur-Marne
	Créer une aire d'accueil et un espace de pique-nique sur l'espace de deltaplane	Soncourt-sur-Marne
	Réaliser des travaux de rénovation du réseau d'eaux	Soncourt-sur-Marne
	Améliorer le cadre de vie général du village : trottoirs, place du village et Eglise	La Genevroye
	Aider à la restauration du château	Vignory
	Créer un belvédère et point de vue pour un chemin de randonnée	Vignory
	Installer un mât de réception téléphonique	Gare de Vignory
<b>Transition énergétique</b>	Remettre aux normes l'ancienne mairie	Soncourt-sur-Marne

Pendant ce moment, les participants ont identifié 2 emplacements pour replanter des arbres dans le cadre de la séquence ERC (Eviter – Réduire – Compenser) à Soncourt-sur-Marne et La Genevroye. Néanmoins, ces terrains agricoles sont aujourd'hui en location.

## FOCUS - Les propositions recueillies pendant l'étude des perceptions

	Mesures proposées	Où ?
<b>Biodiversité</b>	Planter des haies ou des plantes mellifères	Le long des chemins d'accès aux éoliennes
	Planter des arbres fruitiers pour attirer le gibier	Sur la zone du projet
	Aménager un jardin médicinal	Vignory
	Créer un passage pour le gibier	Sur la zone du projet
	Sensibiliser les enfants à l'éolien et aux énergies renouvelables	L'ensemble des communes
<b>Amélioration du cadre de vie</b>	Refaire les chemins d'accès aux bois	L'ensemble du territoire
	Installer des récupérateurs d'eaux de pluies et des composteurs	Vignory
	Réaliser des travaux d'assainissement	Vignory
	Réaliser des travaux dans l'appartement communal	Mirbel
	Réaliser des travaux de voirie	Mirbel
	Refaire les toilettes publiques	Mirbel
<b>Transition énergétique</b>	Réaliser des travaux d'isolation	Ancienne mairie et bibliothèque de Soncourt-sur-Marne
	Installer une borne de rechargement électrique	Mirbel
<b>Autre</b>	Proposer un financement participatif	Sur les 5 communes concernées par le projet

L'ensemble des propositions émises lors de l'étude des perceptions et l'atelier de co-construction seront analysées par Velocita Energies et BAE qui vous feront un retour sur leur faisabilité.

## 5.3| Nos échanges autour des outils de communication

Pour conclure ce premier atelier, l'équipe concertation de Mazars a présenté les outils mis en place suite aux besoins exprimés par les habitants lors de l'étude des perceptions.

La première lettre d'information autour du projet a été distribuée sur les 5 communes concernées par le projet en janvier 2021. En outre, une plateforme participative est en ligne depuis janvier 2021, elle permet aux habitants de :

- S'informer des avancées du projet,
- Parcourir tous les documents liés à la démarche de concertation (lettres d'information, supports de présentation, comptes rendus des événements, etc),
- S'inscrire aux événements de concertation,
- Contribuer en ligne via une carte participative.

Les participants à l'atelier de co-construction ont proposé de **créer une page Facebook** autour du projet. Celle-ci pourrait être créée et gérée par des habitants volontaires. L'équipe concertation de Mazars se chargera de fournir du contenu aux habitants intéressés.

### Qui est volontaire ?

Vous pouvez contacter Ophélie JOVELIN de l'équipe concertation de Mazars par mail : [ophelie.jovelin@mazars.fr](mailto:ophelie.jovelin@mazars.fr)

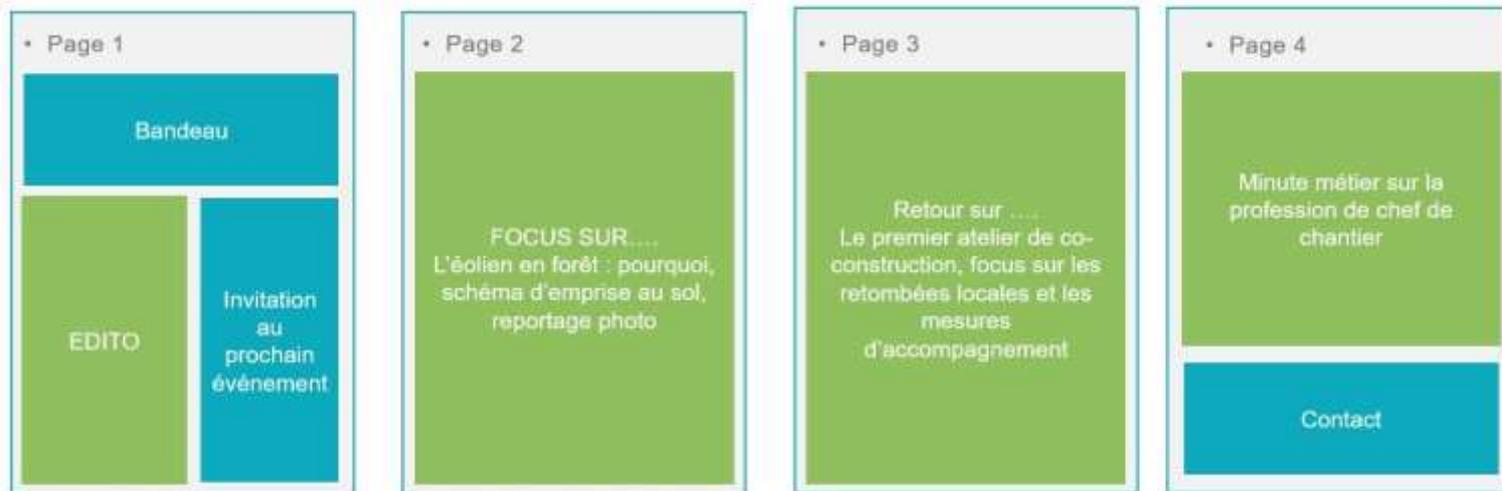
Enfin, les habitants ont proposé des idées de contenu pour les prochaines lettres d'information :

- Sur l'éolien en général :
  - o Faire un focus sur le démantèlement,
  - o Découvrir les métiers de la filière éolienne.
- Sur le projet :
  - o Donner des informations sur les espèces identifiées dans le cadre de l'étude écologique. *Cet élément pourra être transmis après l'été 2021, une fois les premiers résultats connus,*
  - o Faire apparaître le calendrier du projet,
  - o Transmettre une carte plus grande de la zone d'étude,
  - o Informer sur les chiffres clés du projet : hauteur des machines, nombres, etc.

- Sur l'éolien en forêt :
  - o Montrer l'évolution des travaux en photos,
  - o Insérer un schéma d'emprise au sol pour expliquer les surfaces à défricher et celles à déboiser.
- Sur la démarche de concertation :
  - o Mettre en valeur des retombées pour la commune : retombées fiscales et mesures d'accompagnement,
  - o Insérer les propositions émises pendant les événements de concertation pour montrer la plus-value du projet et de la démarche de concertation.

L'ensemble des contenus proposés ne pourra être intégré à la lettre d'information n°2 qui sera distribuée au mois de mars. Néanmoins, l'ensemble des informations listées sera communiqué au fur et à mesure de l'évolution du projet.

Vous trouverez ci-dessous le plan de la deuxième lettre d'information.



## 6. Les prochaines étapes de la concertation

Les prochains rendez-vous de la concertation auront lieu en avril 2021 ! Nous vous proposons 2 événements pour continuer le travail de co-construction autour du projet éolien de l'Etoile.



### Atelier de co-construction n°2

**Vendredi 23 avril 2021**

Nous vous informerons dès que possible des modalités de l'événement.



### Visite du parc éolien en forêt

**Samedi 24 avril 2021**

Départ en bus.

Le repas du midi vous sera offert.

Pour des raisons d'organisation, merci de vous inscrire auprès d'Ophélie JOVELIN (équipe concertation de Mazars)

Par téléphone au 07 61 58 56 91

Par mail : [ophelie.jovelin@mazars.fr](mailto:ophelie.jovelin@mazars.fr)

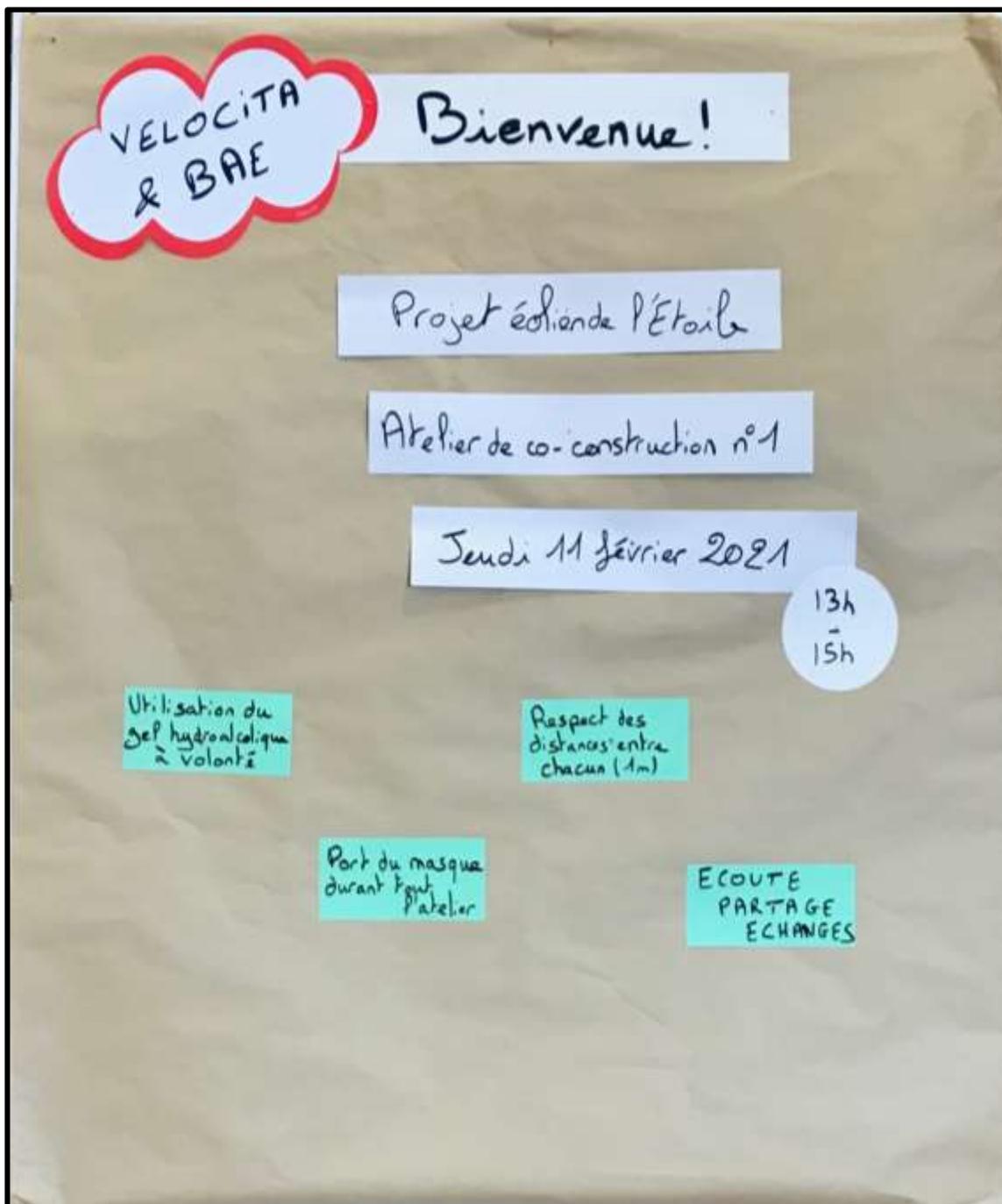
Ou sur le site internet du projet : [www.projeteolien-de-lettoile.fr](http://www.projeteolien-de-lettoile.fr)  
(Rubrique : la démarche de concertation : s'inscrire aux rendez-vous de la concertation)

En attendant ces prochains rendez-vous, nous vous invitons à vous rendre sur le site participatif du projet à l'adresse suivante :

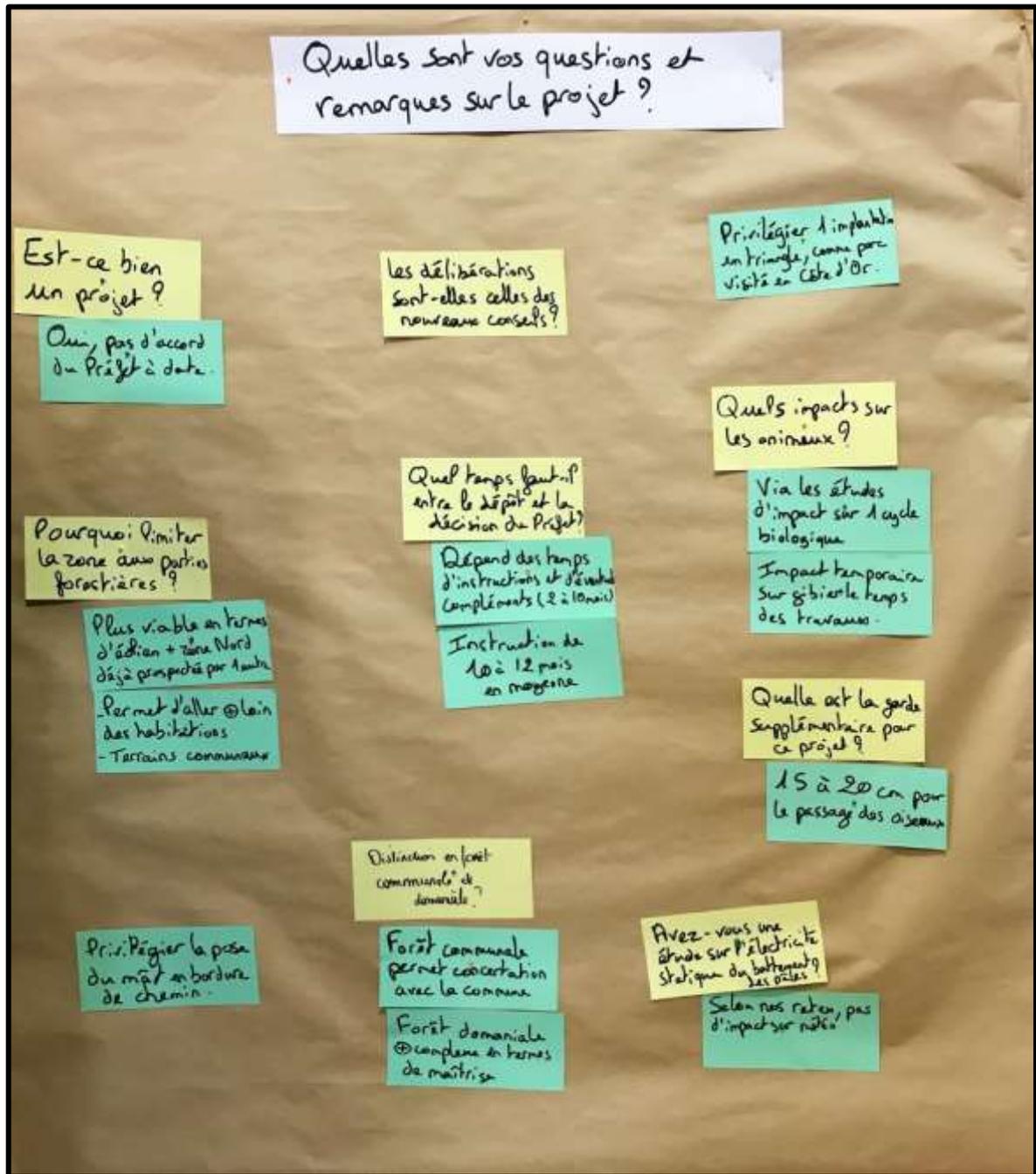
**[www.projeteolien-de-lettoile.fr](http://www.projeteolien-de-lettoile.fr)**

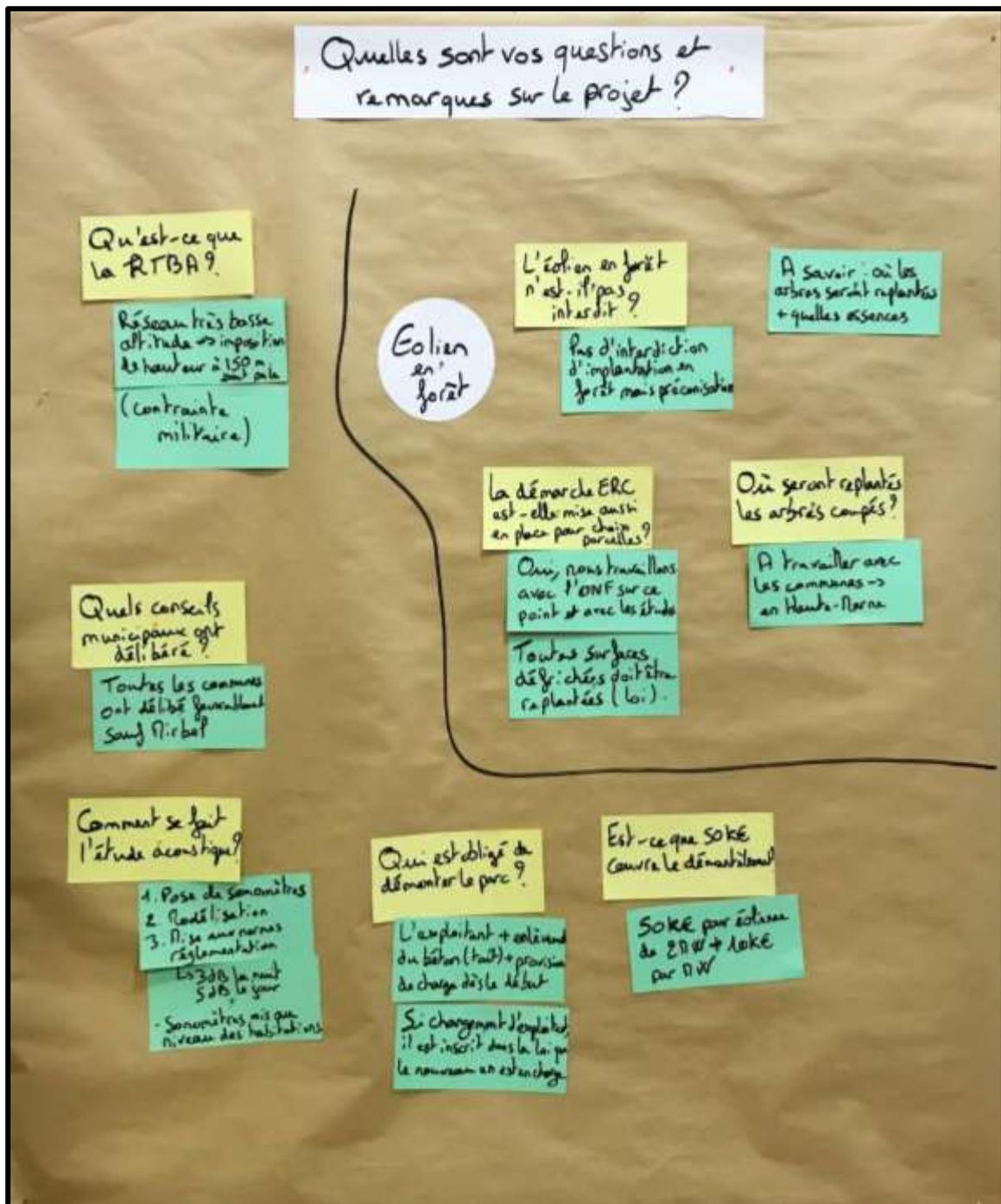
ANNEXES

Panneau d'accueil



Quelles sont vos questions autour du projet ?





## Quelles sont vos propositions ?



Quelles sont vos idées pour les outils de communication ?

